



VILLE DE BATHURST
SÉANCE ORDINAIRE PUBLIQUE
PROCÈS-VERBAL

le 3 février 2025
18 h 30
Salle du conseil - Hôtel de Ville

Présences

K. Chamberlain, mairesse
P. Anderson, conseillère
D. Branch, conseiller
S. Brunet, conseiller
R. Hondas, conseiller
D. Knowles, conseiller
J.-F. LeBlanc, conseiller
S. Legacy, conseiller
M. Skerry, conseiller
M. Willett, maire adjoint

Fonctionnaires

T. Pettigrew, directeur général
A. Parker, greffière municipale
M. Abernethy, ingénieur municipal
L. Foulem, directeur des communications
corporatives
S. Gauvin, trésorière
M. A. LaPlante, directeur municipal adjoint
C. Legacy, directeur du développement
économique
D. McLaughlin, agent d'aménagement
S. Morton, directrice des ressources humaines
R. Wilbur, directeur des parcs, du service des
loisirs et du tourisme
C. Roy, administratrice exécutive

- 1. MOMENT DE RÉFLEXION / RECONNAISSANCE TERRITORIALE**
- 2. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par M. Skerry, conseiller

QUE l'ordre du jour soit approuvé tel que présenté, avec le retrait des points suivants :

- 9.2 Projet d'investissement pour l'amélioration de la rue Chaleur
- 9.3 T011-24 Amélioration de la rue Chaleur

- 9.4 Transfert du Fonds de réserve de fonctionnement général au Fonds de fonctionnement général
- 9.5 Transfert du Fonds de réserve de fonctionnement des services d'eau et d'égouts au Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts
- 9.6 Transfert du Fonds de réserve de capital des services d'eau et d'égouts au Fonds d'immobilisation pour les services d'eau et d'égouts

MOTION ADOPTÉE

3. DÉCLARATION DE CONFLIT D'INTÉRÊTS

Aucun conflit d'intérêts n'est déclaré.

4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

4.1 Séance ordinaire publique tenue le 20 janvier 2025

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par R. Hondas, conseiller

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire publique daté du 20 janvier 2025 soit approuvé comme distribué.

MOTION ADOPTÉE

5. RÉOLUTIONS EN BLOC

Aucune

6. PRÉSENTATIONS DU PUBLIC ET DE L'ADMINISTRATION

Aucune

7. FINANCES

Aucune

8. ARRÊTÉS MUNICIPAUX

Aucun

9. RÉOLUTIONS PROVISOIRES

9.1 Plan quinquennal d'investissement du Fonds pour les développements des collectivités du Canada (FDCC)

Proposé par M. Willett, maire adjoint

Appuyé par D. Knowles, conseiller

QUE le document intitulé Plan quinquennal d'investissement de la Ville de Bathurst pour le Fonds pour les développements des collectivités du Canada (FDCC) 2024-2028 soit adopté.

MOTION ADOPTÉE

9.2 Projet d'investissement pour l'amélioration de la rue Chaleur

Point retiré de l'ordre du jour.

9.3 T011-24 Amélioration de la rue Chaleur

Point retiré de l'ordre du jour.

9.4 Transfert du Fonds de réserve de fonctionnement général au Fonds de fonctionnement général

Point retiré de l'ordre du jour.

9.5 Transfert du Fonds de réserve de fonctionnement des services d'eau et d'égouts au Fonds de fonctionnement des services d'eau et d'égouts

Point retiré de l'ordre du jour.

9.6 Transfert du Fonds de réserve de capital des services d'eau et d'égouts au Fonds d'immobilisations pour les services d'eau et d'égouts

Point retiré de l'ordre du jour.

9.7 Points discutés à huis-clos

9.7.1 Versement en argent tenant lieu d'affectation de parc - Subdivision Consilio Development Inc.

Proposé par M. Skerry, conseiller

Appuyé par J.-F. LeBlanc, conseiller

ATTENDU QUE le requérant Consilio Development Inc. a soumis un plan de lotissement à l'agent d'aménagement de la Ville de Bathurst pour approbation; et

ATTENDU QUE l'arrêté de lotissement exige la mise de côté de terrains à des fins d'utilité publique, à défaut de quoi le conseil peut exiger un versement d'argent à la municipalité; et

ATTENDU QUE la Ville de Bathurst possède déjà plusieurs terrains désignés comme parcs à Bathurst Est et que la superficie du terrain à réserver comme parc pour cette subdivision sera trop petite pour être aménagée.

QU'IL SOIT DONC RÉSOLU QU'au lieu d'aménager des espaces récréatifs, un paiement en argent équivalent à 6 % de la valeur marchande du terrain, pour un montant de 1 560 \$, soit versé à la ville. L'argent en question sera versé au Fonds de réserve pour les parcs, comme discuté à huis clos le 20 janvier 2025 conformément à l'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale*.

MOTION ADOPTÉE

9.7.2 Vente de terrain - 1254, avenue Veniot

Proposé par S. Brunet, conseiller

Appuyé par M. Willett, maire adjoint

QUE le conseil approuve la vente des parcelles de terrains situées au 1254, avenue Veniot ayant le NID 20514196 comme suit :

Samuel Chiasson et Marie Adèle Doucet	972,60 \$ plus les taxes applicables
Christelle Basque	1 513,20 \$ plus les taxes applicables
Robert Lawrence Lennon et Suzanne Marie Lennon	1 603,65 \$ plus les taxes applicables
Shanna Frenette	47,10 \$ plus les taxes applicables

Pour un total de 4 136,55 \$ plus les taxes applicables à déposer dans le compte de réserve Parkland. Les acheteurs seront responsables de tous les frais légaux, de lotissement et d'enregistrements; comme il a été discuté à la session à huis clos le 20 janvier 2025 en vertu de l'article 68 de la *Loi sur la gouvernance locale*; et que la mairesse et la greffière municipale soient autorisées à signer tous documents connexes au nom de la Ville.

MOTION ADOPTÉE

9.7.3 Déclaration de terres excédentaires - 210, promenade Cote Bleu

Proposé par D. Knowles, conseiller
Appuyé par R. Hondas, conseiller

ATTENDU QU'en 2020 le Comité pour la gestion des terrains excédentaires a procédé à l'examen de l'inventaire des terrains appartenant à la Ville et a identifié les propriétés qui ne sont plus requises pour les activités municipales ; et

ATTENDU QUE lors de la réunion à huis clos du 20 janvier 2025, les membres du conseil ont examiné une propriété identifiée par le comité ; et

ATTENDU QUE la propriété située au 210, promenade Cote Bleu, portant le NID 20438156, a été jugée excédentaire ;

IL EST DONC RÉSOLU QUE les membres du conseil déclarent officiellement que la propriété susmentionnée est un terrain excédentaire et qu'il en ordonne l'aliénation conformément à la politique P2024-08, aliénation et acquisition de terrains municipaux.

MOTION ADOPTÉE

10. POINTS D'INFORMATION

10.1 Rapports de l'administration

Aucun

10.2 Rapports de comités

Aucun

10.3 Rapport de la mairesse

Les évaluations foncières du gouvernement provincial ont été émises. Bien qu'il y ait une augmentation, une protection contre les hausses est disponible pour ceux faisant face à une augmentation de 10 %. Contactez Service NB pour savoir si vous êtes admissible à la protection maximale de 10 % par an.

11. LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par D. Branch, conseiller

Appuyé par R. Hondas, conseiller

QUE la séance ordinaire publique soit levée à 18 h 41.

MOTION ADOPTÉE

Kim Chamberlain / MAIRESSE

Amy-Lynn Parker / GREFFIÈRE MUNICIPALE